

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mars 2020

Le mercredi 04 mars 2020 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur convocation qui leur a été adressée le 21 février 2020 par M. le Maire et qui a été affichée le même jour.

Présents: MM. : LEGAY E, BONVOISIN C, COURTINES F, MALLET J, ANDRADE SIMAL M, REYSSET T, MALLET L.

Mme : LAMBERT L., Mme LAVISA A.

Absents excusés : MM. BUREY P,

Secrétaire de séance élu(e) : Mme LAVISA Audrey.

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la précédente réunion lequel n'amenant aucune observation, les membres du conseil apposent leur signature.

Ordre du jour :

Compte Administratif 2019 :

M. le Maire présente le compte administratif 2019 à l'assemblée et établit le bilan des réalisations effectuées, des investissements. Toutefois, celui-ci ne peut être voté du fait que le compte de gestion n'a pas encore été fourni par la Trésorerie et les états de rapprochements définitifs non effectués.

Le CA 19 sera donc voté par l'assemblée nouvellement élue.

Acquisition du terrain de la Brande pour création d'un parking.

Monsieur le Maire rappelle le sujet évoqué lors du conseil du 16 octobre 2019, à savoir l'aménagement d'un parking au lieu-dit « La Brande ».

En effet, ce carrefour très fréquenté et dangereux, a été aménagé par le Département afin de le sécuriser. Pour ce faire, le Département a acquis les parcelles numérotées A 470, 700, 485, 558, 559, 698).

Ce carrefour est actuellement utilisé comme arrêt de bus par les lignes de TransPérigord et par le bus qui transporte les collégiens de Vergt, soit un nombre total d'usagers quotidiens conséquent.

M. le Maire souligne la dangerosité de cet arrêt dans la mesure où, notamment, les usagers des transports en commun sont amenés à traverser la D21 pour rejoindre les véhicules stationnés en face.

Pour changer cette situation, M. le Maire propose d'aménager un arrêt de bus sécurisé sur les parcelles détenues par le Département en les lui rachetant.

Pour réaliser ce projet, la commune doit faire l'acquisition des parcelles précitées.

Travaux d'éclairage public : demande de programmation au SDE 24.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public du parking avec arrêt de bus prévu à « La Brande » dont l'emplacement est repéré sur le plan ci-joint.

La commune de Fouleix est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Dans le cas où la commune de Fouleix ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la commune s'acquittera de 700 € pour frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sollicite le SDE24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Décide de confier le projet au SDE24 de la Dordogne,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat,

Le Conseil adopte.

Engagement d'études pour la réalisation d'un parking à « La Brande ».

Monsieur le Maire, suite à la décision du Conseil Municipal, d'acquérir du Département les parcelles nécessaires à la création d'un parking sécurisé au lieu-dit « La Brande », propose de confier à un bureau d'étude spécialisé, la réalisation d'un avant-projet et des missions PRO à AOR.

Le bureau d'études A2I ICHE INGENIERIE a été sollicité et propose : pour la réalisation de l'avant-projet, un devis d'un montant de 1 700 € HT (2 040,00 € TTC). Pour les missions PRO à AOR un taux d'honoraires de 6.5 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de confier l'étude de l'avant-projet d'un parking sécurisé avec arrêt de bus au lieu-dit « La Brande » au bureau d'étude A2I ICHE INGENIERIE pour un montant TTC de 2 040,00 €.

- De confier au bureau d'étude A2I ICHE INGENIERIE les missions PRO à AOR pour un taux d'honoraires de 6.5 %
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

M. le Maire donne des informations sur le projet d'un abri bus : le prestataire du SDE24 n'existant plus, une nouvelle présentation aura lieu ; le pylône de « La Brande » passera en 4G en avril/mai 2020 ; terrains près du cimetière : 2 appartiennent à la commune à proximité de ceux de MM MALLET/CHADOURNE. Ils sont classés sur le PLUi en OAP : à porter avec les deux autres propriétaires.

Questions diverses.

- ↳ Municipales 2020 : tenue du bureau de vote du 15 mars 2020 :
 - Lieu : salle des fêtes
 - Permanences : 8h – 12 h : E Legay, L Lambert, A Balaine
12h – 14 h : L Mallet, J Mallet, F Courtines, A Balaine, E Legay
14h – 18h : L Mallet, J Mallet, A Lavisa, M Andrade Simal, T Reysset, C Bonvoisin.

La séance est levée à 22 h